

A R R E T E

Le Président de Limoges Métropole,

du 15 juillet 2025

Portant délégation de signature à **Mme Valérie LAURENT-ROUX**, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle ressources et **M. Vincent GENESTE**, Directeur à Limoges Métropole.

N° 26932

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-9 et L. 5211-10.

VU la délibération n°2.2 du 17 avril 2025 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président,

CONSIDERANT que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président

CONSIDERANT que Mme Valérie LAURENT-ROUX assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle ressources,

CONSIDERANT que M. Vincent GENESTE assure les fonctions de Directeur des ressources humaines au sein du Pôle ressources,

ARRETE

ARTICLE 1er : Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L 5211.9 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Valérie LAURENT-ROUX, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle ressources pour la signature des documents suivants :

- Rapports d'analyse des offres des marchés publics du Pôle ressources,
- Tout document relatif à l'analyse et à la sélection des candidatures des marchés du Pôle ressources,
- Tout bon de commande, y compris sous le logiciel KIMOCE, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre compris entre 15 000 € HT et 40 000 € HT du Pôle ressources,
- Ordres de missions (et tous les documents s'y rapportant) concernant les agents du Pôle ressources, limités aux déplacements au sein de la Région Nouvelle Aquitaine,
- Tout courrier, toute attestation, ou acte de mise en œuvre des financements, notamment les demandes de versement, les demandes d'acompte, les demandes de prolongation de validité d'actes de subventionnement au profit de Limoges Métropole.

ARTICLE 2 : En l'absence de Mme Valérie LAURENT ROUX, délégation est donnée dans les mêmes conditions, à l'exception des ordres de missions (et des documents s'y rapportant) à M. Vincent GENESTE à compter du jeudi 17 juillet 2025 jusqu'au mercredi 6 août 2025 inclus.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n°25926 du 16 décembre 2024.

ARTICLE 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole

Publié le mardi 15 juillet 2025

Cet arrêté fera également l'objet d'une notification auprès des personnes intéressées.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité.